

Activité et conditions d'emploi de la main-d'œuvre pendant la crise sanitaire Covid-19

Synthèse des résultats de l'enquête flash – Octobre 2020

La septième édition de l'enquête Acemo spéciale Covid, réalisée par la Dares avec l'appui de l'Insee, a interrogé les entreprises de 10 salariés ou plus du secteur privé non agricole entre le 30 septembre et le 13 octobre 2020, sur leur situation et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre en septembre.

- *En septembre, la reprise peine à s'installer. 30 % des salariés travaillent toujours dans une entreprise dont l'activité a diminué (après 32 % en août, 36 % en juillet, 51 % en juin et 71 % en mai), dont 6 % dans une entreprise dont l'activité s'est arrêtée ou a diminué de plus de moitié (après 7 % en août, 9 % en juillet, 13 % en juin et 27 % en mai). La situation se dégrade même dans l'hébergement et la restauration, qui demeure en septembre le secteur le plus touché par la crise (28 % à l'arrêt ou en baisse d'activité de plus de moitié en septembre, après 21 % en août, 35 % en juillet et 57 % en juin).*
- *Les entreprises qui demeurent concernées par une chute d'activité font face à un choc de demande. Les causes évoquées de réduction d'activité sont avant tout la perte de débouchés (80 %, comme en août), plutôt que les fermetures administratives (9 %, comme en août), le manque de personnel pouvant travailler (7 % après 5 % en août) ou les difficultés d'approvisionnement (4 % après 7 % en août).*
- *En septembre, les principales difficultés rencontrées par les entreprises relèvent toujours de la gestion des questions sanitaires (celles-ci représentent 31 % des salariés), qui sont particulièrement citées par les grandes entreprises (39 % pour les entreprises de 500 salariés ou plus). Elles sont suivies par le manque de débouchés (26 %) et les difficultés financières (21 %), qui demeurent importantes. À l'inverse, près d'un quart des salariés (24 %) travaillent dans des entreprises qui ne rencontrent plus de difficultés particulières fin septembre, principalement dans les petites entreprises (30 %).*
- *Les réductions d'effectifs sont en hausse en septembre : 17 % des salariés travaillent dans des entreprises qui ont diminué leurs effectifs du fait de la crise sanitaire (après 13 % en août et en juillet). Cette hausse est particulièrement significative dans les entreprises de 500 salariés ou plus (19 % après 12 % fin août) et dans les secteurs de l'hébergement-restauration (36 % après 27 % fin août), du commerce (18 % après 11 % fin août) et du service aux entreprises (21 % après 17 % fin août). Les réductions d'effectifs passent majoritairement par l'annulation ou le report d'embauches prévues (55 % fin septembre, après 47 % fin août) et par les non-renouvellements de CDD, très fréquents de mars à mai, et qui repartent à la hausse en septembre (53 %, après 41 % fin août, 43 % fin juillet, 51 % fin juin et 60 % fin mai).*

- *En septembre, le retour des salariés sur site se confirme : fin septembre, 70 % des salariés travaillaient sur site (après 55 % fin août). Cette hausse par rapport au mois précédent s'explique en grande partie par le retour de congés de certains salariés (8 %, après 27 % en août, 21 % en juillet et 7 % en juin). La part de salariés sur site est aussi supérieure à celle de juin, mois plus comparable à septembre en termes de congés, du fait d'une diminution à la fois des salariés en télétravail (12 % en septembre contre 17 % en juin¹) et des salariés en chômage partiel complet (3 % en septembre contre 7 % en juin).*
- *Le nombre d'entreprises ayant recours au chômage partiel poursuit la baisse amorcée en juin : elles ne représentent plus qu'un quart des salariés en septembre. Le recours au chômage partiel pour cause de réduction des débouchés progresse au profit d'une baisse du recours pour cause de salariés en situation de garde d'enfants ou de fragilité. Le recours à la formation progresse pour ces salariés en chômage partiel (21 % en septembre, après 13 % en août), notamment via une subvention du FNE-Formation (11 % après 7 %). Enfin, seuls 3 % des salariés se trouvent dans une entreprise dont un accord sur l'activité partielle de longue durée est en vigueur à la date du 30 septembre, 7 % dans une entreprise où des négociations sont en cours ou prévues.*
- *Les mesures sanitaires les plus difficiles à mettre en place pour les entreprises sont l'augmentation de la fréquence de nettoyage et la réorganisation des locaux (respectivement 52 % et 48 % des entreprises qui ont mis ces mesures en place l'ont fait avec difficultés). L'augmentation de la fréquence de nettoyage est par ailleurs la mesure qui est surmontée le plus souvent à coût élevé (20 %), devant l'obligation de port du masque (14 %). Les très grandes entreprises font plus souvent face à des difficultés pour mettre en place ou faire respecter les mesures sanitaires que les petites.*
- *L'effet des mesures de protection sanitaires ainsi que d'adaptation de l'organisation du travail sur la productivité ou les coûts est stable dans le temps : 44 % des salariés travaillent dans une entreprise qui considère que les mesures de prévention ont réduit la productivité ou augmenté les coûts. Parmi les entreprises qui déclarent que les mesures de protection sanitaire ont un effet sur les coûts ou sur la productivité, l'effet sur les coûts est fortement représenté (94 % de l'emploi salarié en septembre). La productivité est un peu moins impactée, et quand elle l'est, c'est modérément dans la majorité des cas.*
- *Les perspectives des entreprises sont encore marquées, comme pour les mois de juillet et d'août, par une forte incertitude et une grande hétérogénéité entre secteurs. Les entreprises anticipant un retour à l'activité normale d'ici 3 mois représentent 38 % de l'emploi salarié (après 40 % fin août). L'incertitude demeure élevée : les entreprises qui ne savent pas dater le retour à la normale représentent 31 % des salariés.*
- *La part des entreprises qui n'anticipent aucune difficulté pour la reprise de leur activité est en hausse par rapport à août (28 % en septembre, contre 20 % le mois précédent). Les principales difficultés que les entreprises voient poindre restent le manque de débouchés (35 %, stable par rapport à cet été), l'organisation de l'activité de manière à respecter les gestes barrières (en baisse, 20 % fin septembre après 28 % fin août) et la disponibilité limitée de certains salariés (en baisse également, 20 % fin septembre après 24 % fin août).*

¹ Ces parts correspondent à la proportion de salariés en télétravail en moyenne sur la semaine de référence. La part de salariés ayant été en télétravail au cours de la semaine est donc plus élevée dès lors que les salariés en télétravail ne l'ont pas été tous les jours de la semaine.

- *Interrogées sur quatre mesures liées au plan de relance (l'aide à l'embauche d'un jeune de moins de 26 ans, l'aide à l'apprentissage, l'aide au contrat de professionnalisation et l'activité partielle de longue durée –APLD–), les entreprises répondent dans la très grande majorité qu'elles savent précisément de quoi il s'agit. La mesure la mieux connue est l'aide à l'apprentissage : les trois quarts des salariés travaillent dans une entreprise dans laquelle la connaissance de cette mesure est précise. C'est légèrement moins pour l'aide à l'embauche d'un jeune et l'aide au contrat de professionnalisation (68 %). L'APLD est un peu moins précise dans les esprits : un salarié sur dix travaille dans une entreprise dans laquelle l'APLD n'est pas du tout connue. L'intention de recours est importante pour l'aide à l'apprentissage et pour l'aide à l'embauche d'un jeune de moins de 26 ans : 46 % des salariés travaillent dans une entreprise qui a l'intention de recourir à la mesure d'aide à l'apprentissage, ou y recourt déjà, et 40 % pour la mesure d'aide à l'embauche d'un jeune. La mesure concernant l'APLD, moins connue, est également celle dont l'intention de recours est la plus faible (10 %).*

En septembre, la reprise peine toujours à s'installer, la situation se dégradant même dans l'hébergement-restauration

En septembre, la reprise peine à s'installer : 30 % des salariés travaillent toujours dans une entreprise dont l'activité a diminué (après 32 % en août, 36 % en juillet, 51 % en juin et 71 % en mai), dont 6 % dans une entreprise dont l'activité s'est arrêtée ou a diminué de plus de moitié (après 7 % en août, 9 % en juillet, 13 % en juin et 27 % en mai). De même, la part de salariés qui sont employés dans des entreprises dont l'activité est inchangée par rapport à ce qui était prévu ne s'améliore guère (62 % en septembre après 60 % en août, 53 % en juillet, 37 % en juin et 22 % en mai). Enfin, la part de salariés des entreprises qui ont vu leur activité augmenter est stable par rapport au mois précédent (8 % en septembre et en août, après 11 % en juillet, 12 % en juin et 7 % en mai).

Alors que la baisse d'activité était plus marquée dans les entreprises de 10 à 19 salariés les mois précédents, elle est similaire, depuis le mois de juillet, à celle observée dans les entreprises de plus grande taille. En septembre, 8 % des salariés des entreprises de 10 à 19 salariés sont toujours à l'arrêt ou en forte diminution d'activité (après 9 % en août et en juillet, 17 % en juin et 38 % en mai). Cette proportion diminue à mesure que la taille de l'entreprise augmente, jusqu'à 4 % pour les entreprises de 100 à 249 salariés, puis remonte légèrement jusqu'à 6 % pour les entreprises de 500 salariés ou plus (Tableau 1). C'est aussi pour les entreprises de taille moyenne (entre 50 et 499 salariés) que l'on trouve les pourcentages les plus importants de salariés dont l'activité de l'entreprise a augmenté en septembre (9 %, contre 7 % pour les entreprises de moins de 10 à 49 salariés ou pour les entreprises de 500 salariés ou plus).

Les effets de la crise sur l'activité restent très différents selon les secteurs d'activité (Graphique 1).

Tableau 1 - Conséquence de la crise sanitaire sur l'activité (en % de salariés)

Question : Au cours du mois de septembre, comment l'activité de votre établissement/entreprise a-t-elle été affectée par la crise sanitaire et ses implications, par rapport à ce qui était prévu ?

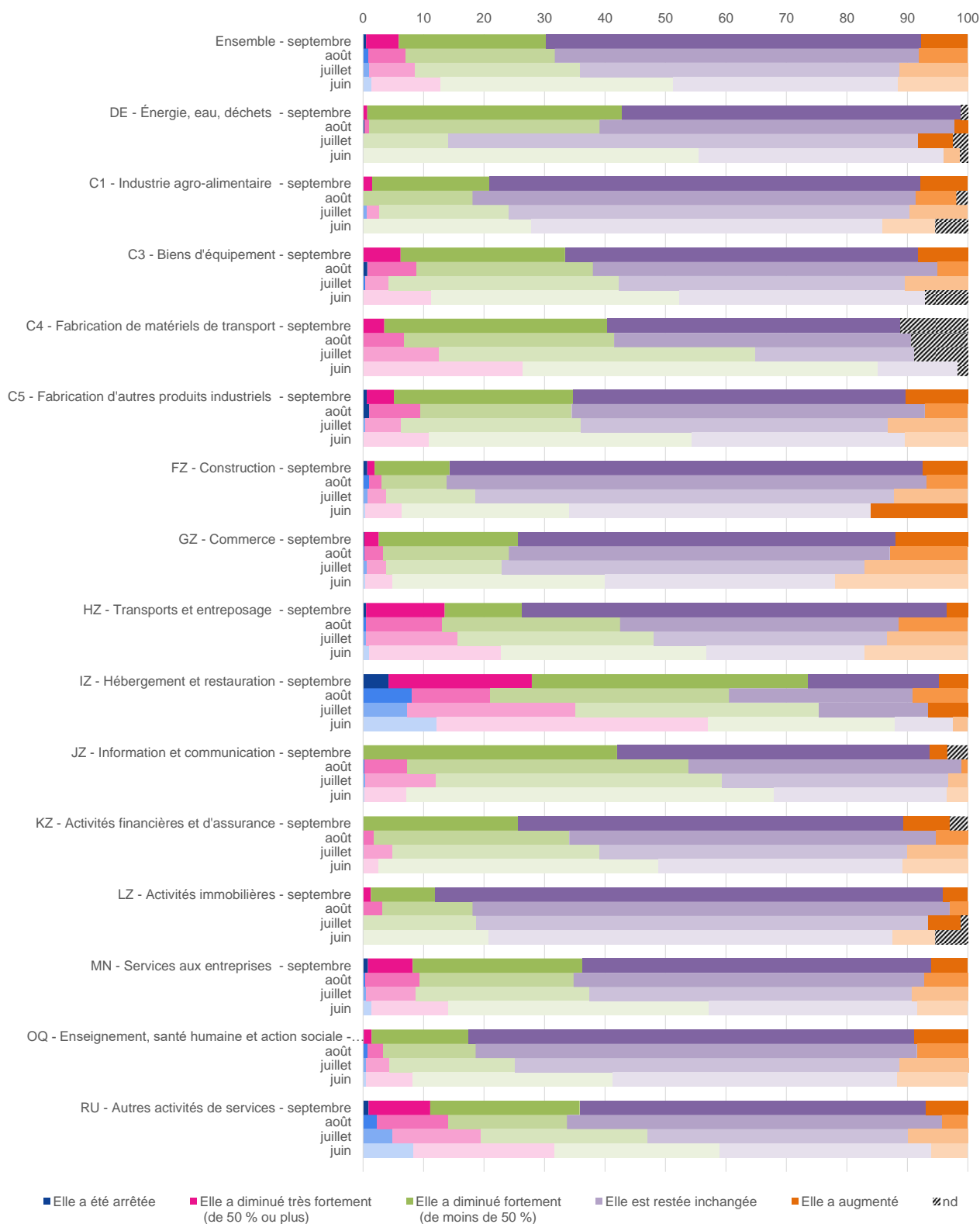
	Elle a été arrêtée	Elle a diminué très fortement (de 50 % ou plus)	Elle a diminué fortement (de moins de 50 %)	Elle est restée inchangée	Elle a augmenté
Ensemble					
septembre	0,5	5,4	24,4	62,0	7,7
août	0,9	6,1	24,7	60,2	8,0
juillet	1,0	7,5	27,4	52,8	11,3
juin	1,4	11,4	38,5	37,1	11,6
mai	4,9	21,9	44,1	22,0	7,0
avril	12,2	32,4	35,0	15,8	4,6
10 - 19 salariés					
septembre	1,0	6,5	22,7	63,0	6,8
août	2,5	6,5	19,4	65,0	6,5
juillet	2,0	7,4	23,6	55,3	11,7
juin	3,0	14,3	29,3	42,7	10,6
mai	12,1	25,9	35,4	22,3	4,3
avril	26,1	33,5	24,3	12,7	4,6
20 - 49 salariés					
septembre	0,7	6,1	21,6	64,6	7,0
août	1,8	7,2	19,7	65,1	6,3
juillet	1,2	6,1	25,8	55,3	11,7
juin	2,1	11,7	32,9	41,6	11,7
mai	7,5	21,4	41,1	23,1	6,9
avril	18,9	35,3	26,2	13,6	6,0
50 - 99 salariés					
septembre	0,4	5,4	21,3	64,0	8,9
août	1,0	5,9	21,9	63,6	7,6
juillet	0,9	6,8	23,3	56,6	12,4
juin	1,7	9,9	32,9	44,9	10,7
mai	5,8	22,7	37,0	27,7	6,8
avril	12,8	32,5	28,1	19,2	7,4
100 - 249 salariés					
septembre	0,4	3,6	23,4	63,5	9,1
août	0,9	5,2	21,2	65,0	7,7
juillet	1,2	5,4	25,8	56,8	10,8
juin	1,8	8,3	36,8	41,5	11,6
mai	3,4	21,4	42,4	26,1	6,7
avril	10,2	34,0	33,2	18,4	4,1
250 - 499 salariés					
septembre	0,8	4,0	23,5	62,8	8,8
août	0,8	6,9	21,4	64,1	6,8
juillet	1,2	7,4	24,1	56,5	10,9
juin	1,2	9,9	36,7	42,0	10,2
mai	3,2	20,5	45,9	24,8	5,5
avril	9,0	31,7	35,5	19,0	4,7
500 salariés ou +					
septembre	0,4	5,9	27,2	59,5	7,1
août	0,2	5,8	30,8	53,5	9,6
juillet	0,5	9,0	31,4	48,1	11,0
juin	0,5	12,3	45,7	29,1	12,4
mai	2,6	21,4	49,7	18,0	8,3
avril	7,1	30,6	43,4	15,0	3,8

Note de lecture : au cours du mois de septembre, 0,5 % des salariés travaillent dans une entreprise où l'activité a été totalement arrêtée.

Source : Dares, enquête Acemo Covid, 2020.

Champ : salariés du privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales ; France (hors Mayotte).

Graphique 1 - Conséquence de la crise sanitaire sur l'activité par secteur (en % de salariés)
 Question : Au cours du mois de septembre, comment l'activité de votre établissement/entreprise a-t-elle été affectée par la crise sanitaire et ses implications, par rapport à ce qui était prévu ?



Note de lecture : au cours du mois de septembre, 4,2 % des salariés du secteur de l'hébergement-restauration travaillent dans une entreprise où l'activité a été totalement arrêtée.

Source : Dares, enquête Acemo Covid, 2020.

Champ : salariés du privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales ; France (hors Mayotte).
 Activité et conditions d'emploi de la main-d'œuvre pendant la crise sanitaire Covid19 - Octobre 2020

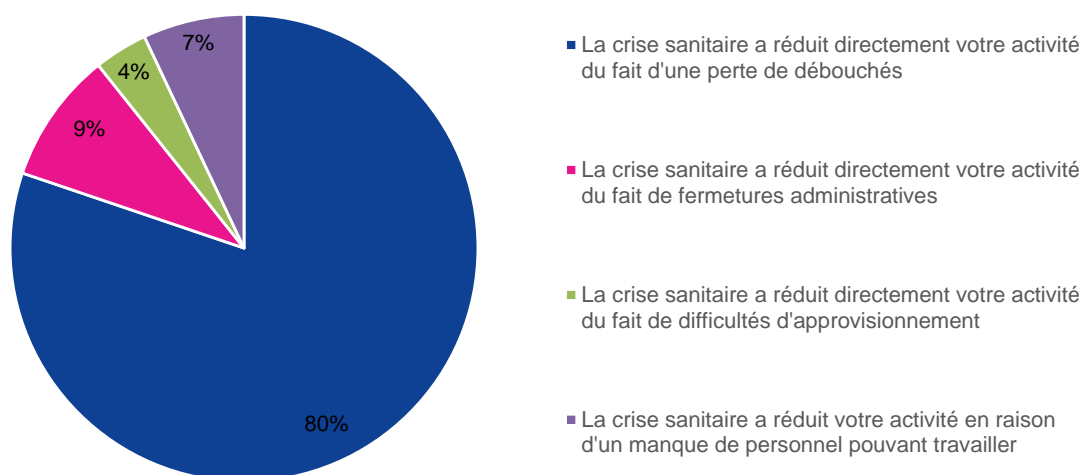
En septembre, le secteur qui demeure le plus touché par des arrêts ou des baisses d'activité est l'hébergement-restauration, la situation se dégradant même par rapport au mois précédent (74 % dont 24 % de baisse d'activité supérieure à 50% et 4 % à l'arrêt, après 61 % dont 13 % de baisse d'activité supérieure à 50% et 8% à l'arrêt en août). Les baisses d'activités supérieures à 50 % et les arrêts restent également particulièrement importants dans le secteur des transports (14 % après 13 % en août et 16 % en juillet) et dans celui des « autres activités de service » (11 % après 14 % en août et 20 % en juillet), du fait notamment des arts, spectacles et activités récréatives (24 % après 16 % en août et 38 % en juillet).

A l'inverse, en septembre, le secteur qui accuse le moins de baisse d'activité par rapport à la normale est celui des activités immobilières : 88 % des entreprises déclarent que leur activité est restée inchangée ou qu'elle a augmenté en septembre (après 82 % en août et 80 % en juillet). L'activité a également bien repris dans le secteur de la construction (86 % d'activité inchangée ou qui a augmentée, comme en août, et après 81 % en juillet) et dans celui de l'enseignement privé, la santé humaine privée et l'action sociale (83 % après 81 % en août et 75 % en juillet).

Le plus souvent, la réduction d'activité a pour cause une perte de débouchés (80 %, comme pour le mois précédent), plutôt que des fermetures administratives (9 %, comme en août), un manque de personnel pouvant travailler (7 % après 5 % en août) ou des difficultés d'approvisionnement (4 % après 7 % en août, Graphique 2).

Graphique 2 - Causes de la diminution de l'activité (en % de salariés)

Question : Si votre activité a diminué, diriez-vous plutôt que :



Note de lecture : 80 % des salariés travaillent dans une entreprise où l'activité a diminué en septembre du fait d'une perte de débouchés.

Source : Dares, enquête Acemo Covid, octobre 2020.

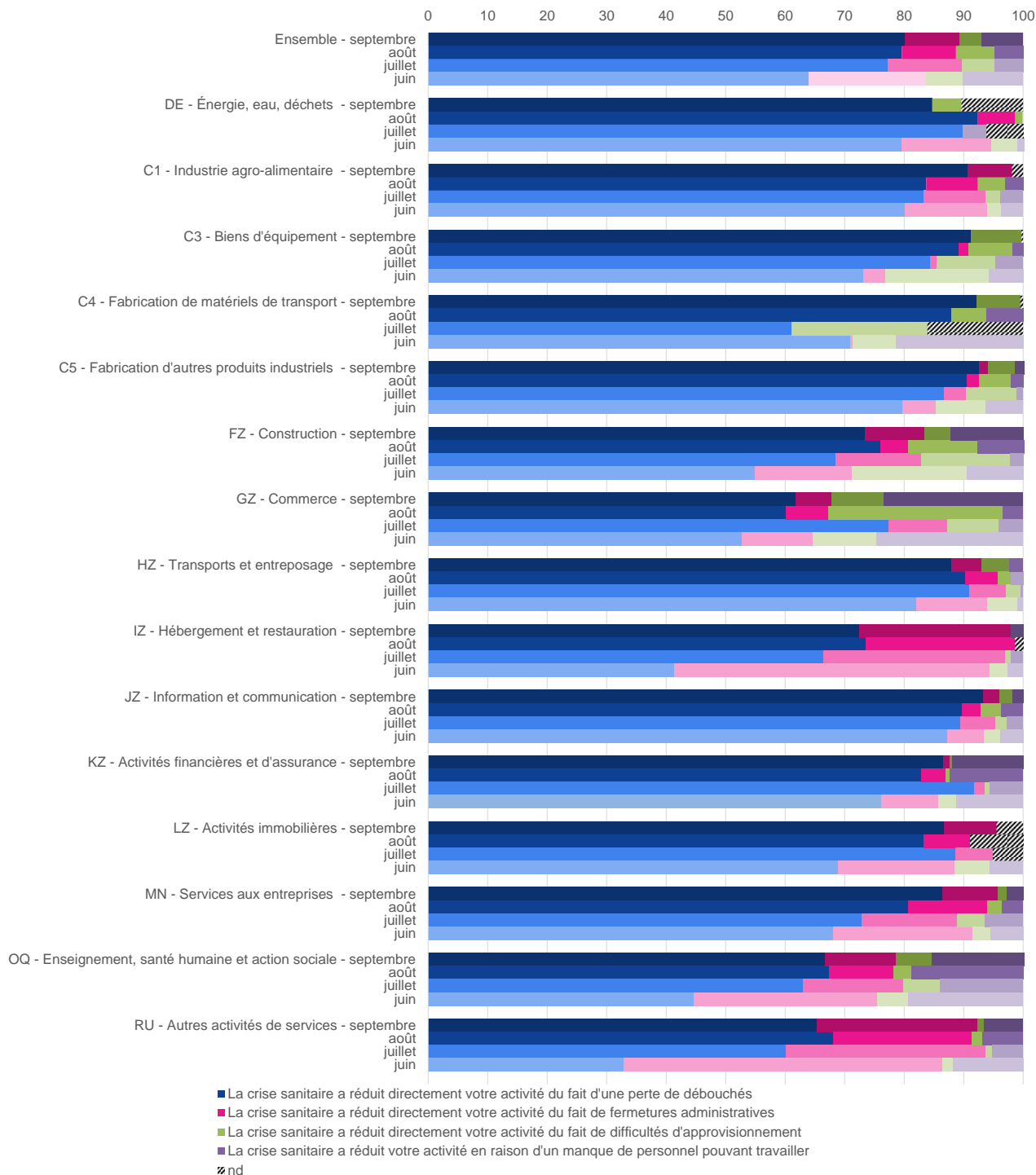
Champ : salariés du privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales ; France (hors Mayotte).

En septembre, la cause liée à la perte de débouchés est particulièrement élevée et en progression par rapport à août dans les secteurs de l'information-communication (93 % après 90 % en août), la fabrication d'autres produits industriels (93 % après 91 % en août), la fabrication de matériels de transports (92 % après 88 %), les biens d'équipements (91 % après 89 %), ainsi que l'industrie agro-alimentaire (91 % après 84 % en août, Graphique 3). Dans tous les autres secteurs, elle est moins importante que le mois précédent mais demeure la cause de diminution d'activité majoritairement mise en avant. Les pertes d'activité liées aux fermetures administratives affectent principalement l'hébergement-restauration (25 %, comme en août), les autres activités de services (27 %, après

23 %, du fait principalement des arts et spectacles : 40 % après 33 % en août) et dans une moindre mesure l'enseignement privé action sociale (12 % après 11 %).

Graphique 3 - Causes de la diminution de l'activité, par secteur d'activité (en % de salariés)

Question : Si votre activité a diminué, diriez-vous plutôt que :



Note de lecture : 80 % des salariés travaillent dans une entreprise où l'activité a été diminuée par la crise en septembre du fait d'une perte de débouchés.

Source : Dares, enquête Acemo Covid, 2020.

Champ : salariés du privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales ; France (hors Mayotte).

Près d'un salarié sur trois travaille dans une entreprise qui rencontre des difficultés dans la gestion des questions sanitaires

Au 30 septembre, les principales difficultés éprouvées par les entreprises relèvent toujours de la gestion des questions sanitaires : celles qui indiquent rencontrer des difficultés pour cette raison représentent 31 % de l'emploi salarié (Tableau 2). Elles touchent davantage les grandes entreprises : 39 % pour celles de 500 salariés ou plus, contre 22 % pour les entreprises de 10 à 19 salariés. Fin septembre, 26 % des salariés travaillent dans des entreprises éprouvant des difficultés liées à un manque de débouchés. Les difficultés financières représentent 21 % de l'emploi salarié et sont davantage citées par les grandes entreprises : 23 % pour les entreprises de 500 salariés ou plus contre 18 % pour les entreprises de 10 à 19 salariés. Les difficultés liées au manque de personnel pèsent pour 15 % de l'ensemble des salariés contre 8 % pour les difficultés d'approvisionnement. A l'inverse, près d'un quart des salariés sont employés dans des entreprises qui ne rencontrent plus de difficultés particulières à la date du 30 septembre, principalement dans les petites entreprises (30 % des salariés des entreprises de 10 à 49 salariés contre 18 % des entreprises de 500 salariés ou plus). Enfin, les difficultés liées à des fermetures administratives concernent encore 3 % des salariés fin septembre.

Tableau 2 - Principales difficultés rencontrées, par taille d'entreprise (en % de salariés)

Question : À la date du 30 septembre, quelles sont vos principales difficultés rencontrées ?

	Ensemble	10 - 19 salariés	20 - 49 salariés	50 - 99 salariés	100 - 249 salariés	250 - 499 salariés	500 et + salariés
Gestion des questions sanitaires (masques, distance de sécurité, gel hydro alcoolique, etc.)	30,9	21,7	23,6	26,6	27,7	28,4	39,0
Difficultés financières	20,6	18,1	18,6	19,1	18,4	20,0	23,3
Manque de débouchés	25,7	26,8	25,5	23,5	25,1	25,6	26,4
Difficultés d'approvisionnement (manque de matière première / intrants, etc.)	8,0	8,8	7,2	7,8	8,3	7,0	8,2
Fermeture administrative	3,4	3,1	3,7	3,0	2,9	3,0	3,7
Manque de personnel	15,2	11,4	14,5	18,6	16,8	15,8	15,0
Autre(s)	13,9	13,8	12,5	12,5	12,3	15,3	15,1
Difficultés liées à l'aval (problème de transport, etc.)	2,9	4,1	2,6	3,1	3,1	2,1	2,8
Aucune difficulté rencontrée	23,7	29,6	29,5	27,1	26,4	25,0	17,8

Note de lecture : au 30 septembre, 20,6 % des salariés travaillent dans une entreprise qui fait état de difficultés financières.

Source : Dares, enquête Acemo Covid, octobre 2020.

Champ : salariés du privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales ; France (hors Mayotte).

Une forte hétérogénéité par secteur sur le type de difficultés rencontrées

Au 30 septembre, les difficultés liées à la gestion des questions sanitaires sont régulièrement citées dans la plupart des secteurs. C'est particulièrement le cas dans les secteurs des transports (44 % de l'emploi salarié du secteur) et de l'énergie (40 % de l'emploi salarié du secteur).

La situation est bien plus hétérogène en ce qui concerne les difficultés financières. Alors qu'elles ne représentent fin septembre que 5 % de l'emploi salarié dans les activités financières et d'assurance ou 10 % dans les activités immobilières et l'industrie agroalimentaire, elles sont très importantes dans l'hébergement-restauration (45 %), l'énergie (34 %) et l'information-communication (33 %).

Les difficultés tenant au manque de débouchés sont régulièrement citées dans la fabrication de matériels de transport (47 %), l'information-communication (46 %), l'hébergement-restauration (45 %), les biens d'équipements (41 %) et la fabrication d'autres produits industriels (41 %). Elles sont à l'inverse peu présentes dans l'enseignement privé (11 %) et les activités immobilières (14 %).

Les difficultés d'approvisionnement sont globalement très peu citées, mis à part dans les secteurs de la fabrication de matériels de transport (25 %), des biens d'équipement (18 %), du commerce (15 %) et de la fabrication d'autres produits industriels (12 %).

Au 30 septembre, les difficultés liées aux fermetures administratives sont toujours aussi importantes dans l'hébergement-restauration (18 %) et dans les autres activités de service (11 %, dont 23 % dans les arts et spectacles).

Enfin, le manque de personnel est particulièrement présent dans l'enseignement privé, la santé humaine privée et l'action sociale (32 %) et le secteur des transports (26 %), alors que la part de salariés travaillant dans une entreprise qui ne rencontre plus aucune difficulté varie entre 10 % dans l'hébergement-restauration et 37 % dans les activités immobilières.

Hausse du nombre d'entreprises qui ont diminué leurs effectifs en septembre

Les entreprises ayant diminué leurs effectifs représentent 17 % des salariés fin septembre, soit une hausse d'un peu plus de 3 points par rapport au mois précédent (13 % fin août, comme en juillet, Tableau 3). Cette hausse est particulièrement significative dans les entreprises de 500 salariés ou plus (19 % après 12 % fin août) et dans les secteurs de l'hébergement-restauration (36 % après 27 % fin août), du commerce (18 % après 11 % fin août) et du service aux entreprises (21 % après 17 % fin août).

La part de salariés travaillant dans des entreprises qui ont vu leurs effectifs augmenter est également en hausse : elle est de 7 % ce mois-ci, après 5 % fin août et 6 % fin juillet. Au 30 septembre, le secteur le plus concerné par les augmentations d'effectifs est le secteur de l'enseignement privé, de la santé humaine privée et de l'action sociale (12 % après 9 % fin août).

Enfin, la part de salariés travaillant dans des entreprises dont les effectifs sont restés constants diminue fortement ce mois-ci, passant de 82 % fin août à 76 % fin septembre. Cette baisse est particulièrement forte dans les secteurs de l'hébergement-restauration (61 % après 70 %), de l'industrie agroalimentaire (82 % après 91 % fin août), du commerce (73 % après 84 % fin août), de la fabrication d'autres produits industriels (77 % après 83 %) et du service aux entreprises (71 % après 77 %).

Tableau 3 - Évolution des effectifs du fait de la crise par taille d'entreprise (en % de salariés)
 Question : À la date du 30 septembre, comment ont évolué vos effectifs (hors intérimaires) du fait de la crise sanitaire ?

	Vos effectifs ont diminué	Vos effectifs sont restés constants	Vos effectifs ont augmenté
Ensemble			
30 septembre	16,5	76,2	7,3
31 août	13,2	81,7	5,0
31 juillet	13,2	81,1	5,8
30 juin	13,5	78,9	7,7
31 mai	14,2	81,5	4,3
30 avril	13,1	82,5	4,4
31 mars	11,1	85,5	3,4
10 - 19 salariés			
30 septembre	14,3	78,8	6,9
31 août	12,0	83,5	4,4
31 juillet	11,9	82,9	5,2
30 juin	10,6	85,6	3,9
31 mai	11,8	85,6	2,7
30 avril	8,8	88,7	2,5
31 mars	10,5	88,1	1,4
20 - 49 salariés			
30 septembre	14,6	76,8	8,6
31 août	13,7	81,8	4,5
31 juillet	12,9	81,3	5,8
30 juin	13,3	80,8	5,8
31 mai	11,1	84,0	4,9
30 avril	11,2	84,5	4,3
31 mars	10,8	87,1	2,1
50 - 99 salariés			
30 septembre	14,3	76,8	8,9
31 août	14,9	78,8	6,3
31 juillet	13,3	78,7	8,0
30 juin	13,5	79,4	7,1
31 mai	13,4	79,8	6,8
30 avril	11,2	81,8	7,0
31 mars	10,1	84,6	5,2
100 - 249 salariés			
30 septembre	15,2	76,5	8,3
31 août	13,7	80,3	6,0
31 juillet	14,3	79,1	6,7
30 juin	13,6	78,6	7,7
31 mai	14,6	80,3	5,1
30 avril	12,8	82,0	5,2
31 mars	11,7	83,8	4,5
250 - 499 salariés			
30 septembre	15,3	77,5	7,1
31 août	15,5	78,0	6,5
31 juillet	13,7	79,5	6,8
30 juin	14,1	78,5	7,5
31 mai	16,9	78,8	4,3
30 avril	15,5	79,5	5,0
31 mars	13,9	83,3	2,9
500 salariés ou +			
30 septembre	19,1	74,6	6,3
31 août	12,3	83,3	4,4
31 juillet	13,2	82,1	4,7
30 juin	14,1	76,2	9,7
31 mai	15,5	81,0	3,5
30 avril	14,9	81,1	4,0
31 mars	10,8	85,4	3,7

Note de lecture : au 30 septembre 2020, 16,5 % des salariés travaillent dans une entreprise où les effectifs ont diminué du fait de la crise sanitaire.

Source : Dares, enquête Acemo Covid, 2020.

Champ : salariés du privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales ; France (hors Mayotte).

Activité et conditions d'emploi de la main-d'œuvre pendant la crise sanitaire Covid19 - Octobre 2020

Les non-renouvellements de CDD repartent à la hausse en septembre

Ces réductions d'effectifs passent majoritairement par l'annulation ou le report d'embauches prévues (55 % après 47 % fin août). Les non-renouvellements de CDD, très fréquents de mars à mai avant de diminuer entre les mois de juin et d'août, repartent à la hausse en septembre (53 %, après 41 % fin août, 43 % fin juillet, 51 % fin juin et 60 % fin mai). La part des ruptures conventionnelles, en nette augmentation depuis mai, est stable ce mois-ci (22 % fin septembre, après 21 % fin août, 17 % fin juillet, 10 % fin juin et 5 % fin mai).

Les petites entreprises ont plutôt eu recours à l'annulation ou le report d'embauches prévues (45 %) pour réduire leurs effectifs, alors que les grandes entreprises dont les effectifs ont diminué du fait de la crise ont très largement eu recours à des non-renouvellements de CDD (67 %) et à des annulations ou reports d'embauches prévues (67 %).

Les non renouvellements de CDD ont été particulièrement utilisés dans la fabrication de matériels de transports (66 %) et dans les services aux entreprises (62 %), l'annulation ou le report d'embauches prévues dans les activités financières et d'assurance (78 %), l'information et communication (72 %) et les transports (71 %) et les licenciements de CDI dans les activités immobilières (29 %). Enfin, les secteurs qui ont le plus recouru à des ruptures conventionnelles sont la construction (42 %) et les transports (39 %).

Le recul du recours au chômage partiel se poursuit en septembre

En septembre, 25 % des salariés travaillent dans une entreprise qui a mis au moins une partie de ses salariés au chômage partiel, après 31 % en août, 38 % en juillet et 58 % en juin (Graphique 4). Le recours au chômage partiel est toujours particulièrement important dans l'hébergement et la restauration (les entreprises y ayant recours représentent 58 % des salariés du secteur, après 59 % en août) et dans la fabrication de matériels de transport où il est en forte baisse (53 %, après 72 % en août). Le recours au chômage partiel diminue dans tous les secteurs en septembre excepté les biens d'équipement (43 % après 40 % en août).

Au sein des entreprises ayant eu recours à l'activité partielle au cours du mois de septembre, près de la moitié des salariés travaillent dans une entreprise où au moins une personne est en activité partielle pour garde d'enfant ou fragilité/vulnérabilité (48 %, après 59 % en août). Ce motif est particulièrement mis en avant dans l'enseignement privé, la santé humaine privée et l'action sociale (68 % après 77 %) et le commerce (68 % après 67 % en août). À l'inverse, il est peu présent dans les autres activités de services (26 % après 44 % en août) et les services aux entreprises (30 % après 44 % en août).

Encadré 1 – 1,1 million de salariés auraient effectivement été en activité partielle au mois de septembre 2020, pour un total de 72 millions d’heures chômées, soit 0,5 million de salariés en EQTP

Avant de pouvoir recourir au dispositif d’activité partielle, les entreprises doivent déposer une demande d’autorisation préalable (DAP) auprès de l’administration. Sur la base des DAP déposées entre le 1^{er} mars et le 18 octobre 2020, 6,5 millions de salariés étaient susceptibles d’être placés en activité partielle au mois de septembre 2020. Toutefois, le nombre de salariés effectivement placés en activité partielle ce mois-là peut s’avérer *in fine* inférieur si, en fonction de leurs besoins réels, les entreprises ne placent dans cette situation qu’une partie du nombre de salariés autorisé par l’administration. En définitive, seules les demandes d’indemnisation (DI) déposées chaque mois par les entreprises permettent de déterminer le recours effectif à l’activité partielle. Au 18 octobre, les demandes d’indemnisation pour le mois de septembre concernaient 0,4 million de salariés mais toutes les demandes pour ce mois n’ont pas encore été déposées, les entreprises disposant d’un délai d’un an pour faire leur demande d’indemnisation.

Dans ce contexte, pour estimer le nombre de salariés qui ont été effectivement placés en activité partielle en septembre, il est nécessaire d’anticiper les demandes d’indemnisations qui vont arriver ultérieurement au titre de ce mois. À cette fin, les données administratives (DAP et DI) disponibles au 18 octobre sont complétées par les réponses des entreprises à l’enquête Acemo-Covid-19, cette dernière permettant d’estimer le non recours effectif à l’activité partielle pour les entreprises qui avaient pourtant déposé une DAP.

Il en ressort qu’en septembre 2020, 1,1 million de salariés auraient effectivement été en activité partielle (soit un peu moins de 6 % des salariés du privé), après 1,3 million en août et 1,9 million en juillet² (Tableau A). Ces estimations ne sont pas corrigées des variations saisonnières.

Les quatre secteurs ayant le plus grand nombre de salariés en activité partielle au mois de septembre seraient l’hébergement et la restauration (240 000 salariés) les services aux entreprises (activités spécialisées, scientifiques et techniques, services administratifs et de soutien : 230 000 salariés), ainsi que les activités de fabrication « d’autres produits industriels », et les services de transports et d’entreposage (120 000 salariés pour ces deux secteurs). Les secteurs ayant les plus forts taux de recours à l’activité partielle seraient l’hébergement et la restauration, pour lesquels 22 % des salariés auraient été dans cette situation en septembre, suivi par la fabrication de matériel de transport (11 %). Enfin, les entreprises de moins de vingt salariés concentreraient 28 % des salariés en activité partielle, celles de 250 salariés ou plus en représentant 39 %.

En septembre 2020, le nombre d’heures chômées au titre de l’activité partielle s’établirait à 72 millions. Cela représenterait 66 heures (soit un peu moins de deux semaines) par salarié en moyenne et équivaldrait donc à 0,5 million³ de salariés travaillant à plein temps sur le mois (après 0,5 million en août, et 0,8 million en juillet). Le montant d’allocation des salariés au titre des heures chômées pris en charge par l’État et l’Unédic s’élèverait en septembre à 0,8 milliard d’euros⁴ (après 0,9 milliard en août, et 1,3 en juillet).

../..

² Chiffres inchangés par rapport à la précédente estimation publiée fin septembre (Tableau B).

³ 0,5 million de salariés travaillant à plein temps sur le mois = 72 millions d’heures d’activité partielle / la durée d’un temps plein qui est de l’ordre de 152 heures par mois.

⁴ Depuis le 1^{er} juin, les entreprises doivent s’acquitter d’un reste à charge de l’activité partielle, à l’exception des établissements de certains secteurs (décret n° 2020-810 du 29 juin 2020 portant modulation temporaire du taux horaire de l’allocation d’activité partielle).

Encadré 1 (suite)

Ces estimations doivent être considérées avec prudence et sont susceptibles d'être révisées. Elles reposent sur des hypothèses concernant le comportement de recours à l'activité partielle des entreprises qui n'ont pas encore déposé de demande d'indemnisation.

Tableau A - Estimation du recours effectif à l'activité partielle

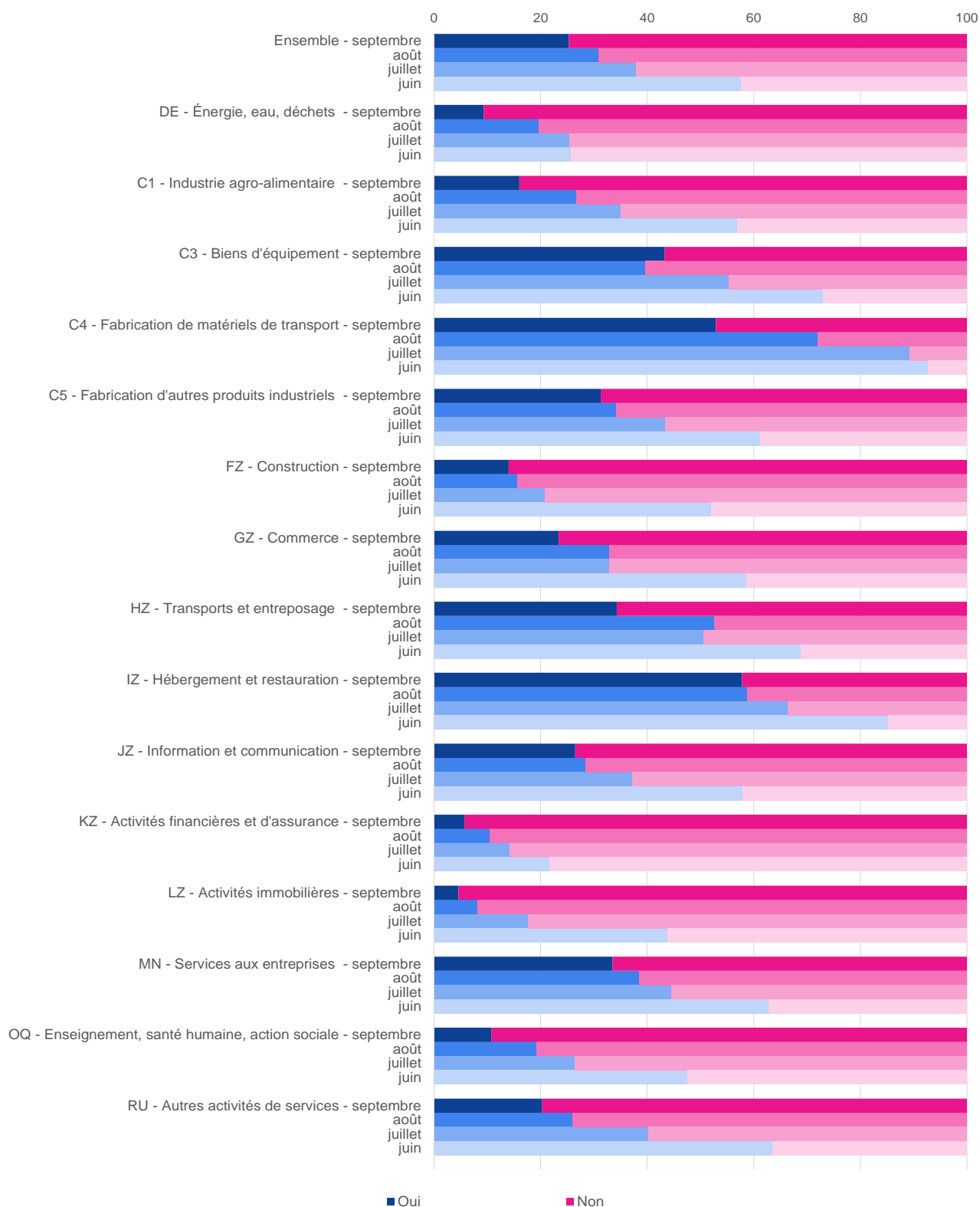
	mars-20	avr-20	mai-20	juin-20	juil-20	août-20	sept-20
Nombre de salariés effectivement placés en activité partielle (millions)	7,0	8,6	7,2	3,5	1,9	1,3	1,1
Nombre d'EQTP effectivement placés en activité partielle (millions)	2,2	5,5	2,9	1,4	0,8	0,5	0,5
Nombre d'heures (millions)	329	837	446	214	120	74	72
Montant d'indemnisation (Md€)	3,3	8,8	4,8	2,3	1,3	0,9	0,8

Tableau B - Révision par rapport à la précédente estimation

		mars-20	avr-20	mai-20	juin-20	juil-20	août-20
Nombre de salariés placés en activité partielle (millions)	Précédente estimation	7,0	8,6	7,3	3,5	1,9	1,3
	Publication actuelle	7,0	8,6	7,2	3,5	1,9	1,3
Nombre d'EQTP placés en activité partielle (millions)	Précédente estimation	2,2	5,6	3,0	1,5	0,9	0,5
	Publication actuelle	2,2	5,5	2,9	1,4	0,8	0,5
Nombre d'heures (millions)	Précédente estimation	329	843	456	222	128	77
	Publication actuelle	329	837	446	214	120	74
Montant d'indemnisation (Md€)	Précédente estimation	3,3	8,9	5,0	2,4	1,4	0,8
	Publication actuelle	3,3	8,8	4,8	2,3	1,3	0,9

Graphique 4 - Recours en chômage partiel, par secteur d'activité (en % de salariés)

Question : Au cours du mois de septembre, avez-vous mis une partie de vos salariés en chômage partiel en réponse à la crise sanitaire ?



Note de lecture : en septembre, 25 % des salariés sont dans une entreprise qui a mis au moins une partie de ses salariés au chômage partiel.

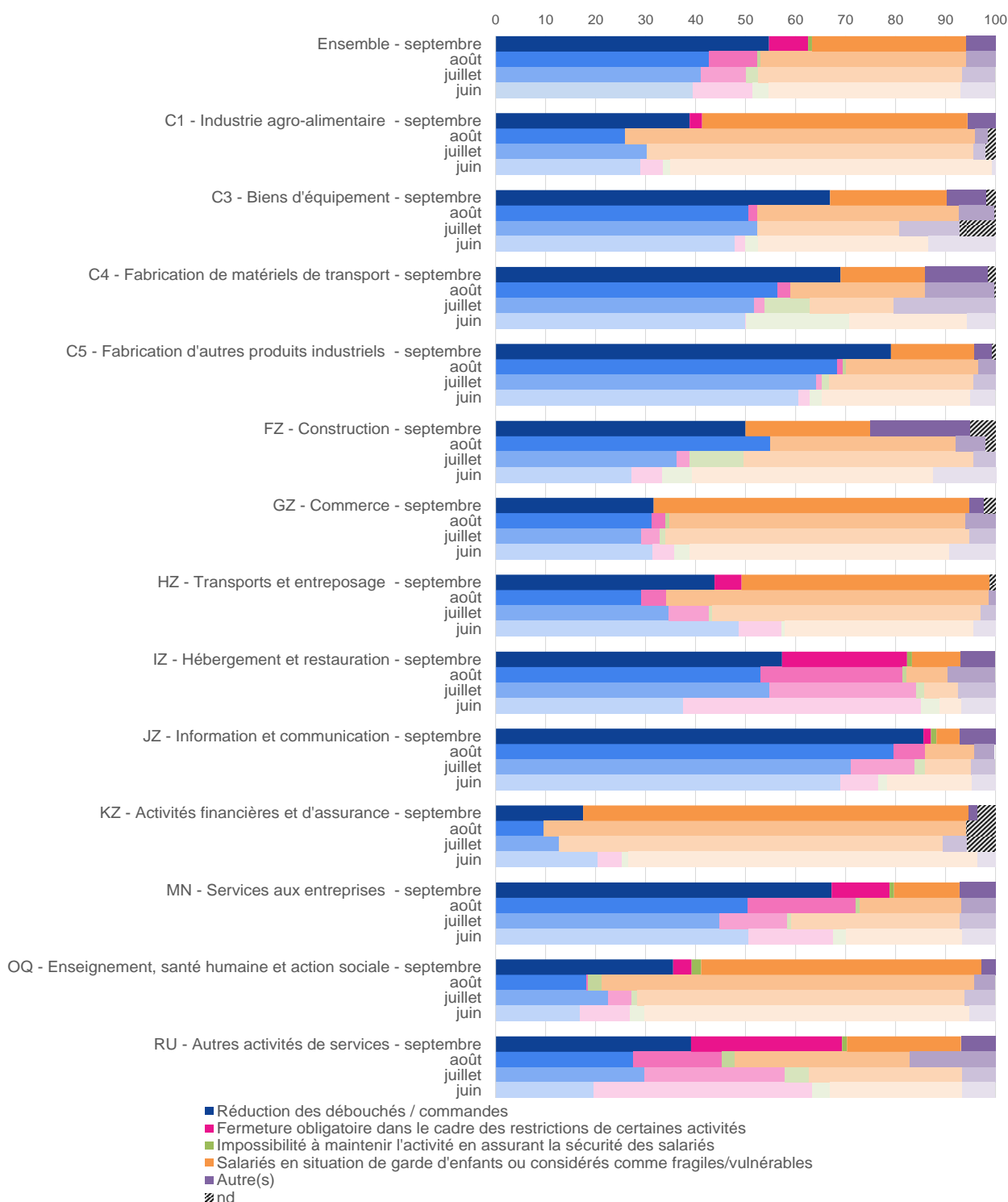
Source : Dares, enquête Acemo Covid, 2020.

Champ : salariés du privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales ; France (hors Mayotte).

Forte hausse des réductions des débouchés et commandes dans les principales raisons de recours au chômage partiel en septembre

Graphique 5 - Raisons du recours du chômage partiel, par secteur (en % de salariés)

Question : Pour quelle raison principale avez-vous eu recours au chômage partiel ?



Note de lecture : 79 % des salariés des entreprises du secteur de la fabrication d'autres produits industriels ayant eu recours au chômage partiel travaillent dans une entreprise dont la principale raison du recours au chômage partiel en septembre est la réduction de débouchés / commandes.

Source : Dares, enquête Acemo Covid, 2020.

Champ : salariés du privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales ; France (hors Mayotte).

Activité et conditions d'emploi de la main-d'œuvre pendant la crise sanitaire Covid19 - Octobre 2020

En septembre, le chômage partiel pour cause de garde d'enfants ou de vulnérabilité a fortement diminué (31 % après 41 % en août et en juillet). Le manque de débouchés/commandes est ainsi devenu la raison principale évoquée par les entreprises qui ont toujours recours au chômage partiel en septembre (55 % après 43 % en août et 41 % en juillet, Graphique 5).

Les motifs diffèrent en fonction de la taille de l'entreprise : la réduction des débouchés et des commandes est la raison principalement évoquée par les petites entreprises (73 % pour les entreprises de 10 à 19 salariés contre 46 % pour les entreprises de 500 salariés ou plus), alors que les salariés en situation de garde d'enfants ou considérés comme fragiles ou vulnérables ne sont évoqués pratiquement que par les grandes entreprises (9 % pour les entreprises de 10 à 19 salariés contre 41 % pour les entreprises de 500 salariés ou plus).

Le recours à l'activité partielle pour un motif de réduction des débouchés/commandes est particulièrement cité dans les secteurs de l'information-communication (86 % après 80 % en août) et dans la fabrication d'autres produits industriels (79 % après 68 %). Le motif lié aux gardes d'enfants et personnes vulnérables décroît dans la plupart des secteurs mais demeure important dans les secteurs du commerce (63 % après 59 %) et de l'enseignement privé, la santé privée et de l'action sociale (56 % après 75 % en août). En septembre, les fermetures obligatoires dans le cadre des restrictions de certaines activités concernent encore principalement les autres activités de services (30 %) et l'hébergement et restauration (25 %).

En septembre, hausse du recours à la formation pour les salariés qui sont toujours en chômage partiel

En septembre, 21 % des salariés travaillent dans une entreprise qui a recours à la formation pour ses salariés en chômage partiel (après 13 % en août), dont plus de la moitié dans le cadre d'une subvention FNE-Formation (11 %, après 7 % en août). Le recours à de la formation pour ses salariés est plus fréquent dans les grandes entreprises (21 % dans les entreprises de 500 salariés ou plus contre 11 % dans les entreprises de 10 à 19 salariés), ainsi que dans la fabrication de matériel de transport (57 %) et dans l'information-communication (46 %). Le recours à la formation dans le cadre d'une subvention FNE-Formation est en forte hausse pour les entreprises de 250 à 499 salariés (15 % après 6 % en août) et dans les biens d'équipements (22 % après 8 % en août) et l'hébergement restauration (25 % après 17 % en août). À l'inverse, le recours à la formation est particulièrement faible dans l'enseignement, la santé humaine et l'action sociale (6 %) et les transports (8 %).

À la date du 30 septembre, 3 % des salariés travaillent dans une entreprise où un accord d'activité partielle de longue durée est en vigueur

Fin septembre, 3 % des salariés sont employés dans une entreprise où un accord d'activité partielle de longue durée (APLD) est en vigueur. Le secteur ayant le plus eu recours à un accord sur l'APLD est celui de la fabrication de matériels de transport (8 %).

En outre, 7 % des salariés travaillent dans une entreprise où il est soit prévu de recourir à l'APLD, soit des négociations sont en cours. C'est particulièrement le cas dans la fabrication de matériels de transport (29 %), les biens d'équipements (17 %), la fabrication d'autres produits industriels (15 %) et l'hébergement restauration (14 %).

Enfin, il n'est pas prévu de recourir à l'APLD dans les secteurs des activités immobilières (90 %) et des activités financières et d'assurance (85 %).

Fin septembre, le retour des salariés sur site se confirme après les congés

En septembre, la proportion des salariés de retour sur site progresse fortement par rapport au mois précédent (70 % après 55 % en août, Graphique 6). Cette hausse par rapport au mois d'août s'explique par le retour de congés pour une grande partie des salariés (8 % après 27 % en août, 21 % en juillet et 7 % en juin). La part de salariés sur site est toutefois supérieure à celle de juin (63 %), mois plus comparable à septembre du point de vue des congés, du fait d'une diminution à la fois de la part des salariés en télétravail (12 % en septembre, en moyenne un jour donné au cours de la semaine de référence⁵, contre 17 % en juin, toujours en moyenne un jour donné) et des salariés en chômage partiel complet (3 % en septembre contre 7 % en juin). Les salariés ayant exercé leur droit de retrait demeurent très minoritaires (moins de 1 %), alors que la part de salariés en arrêt maladie est en légère augmentation (8 % après 6 % entre juin et août).

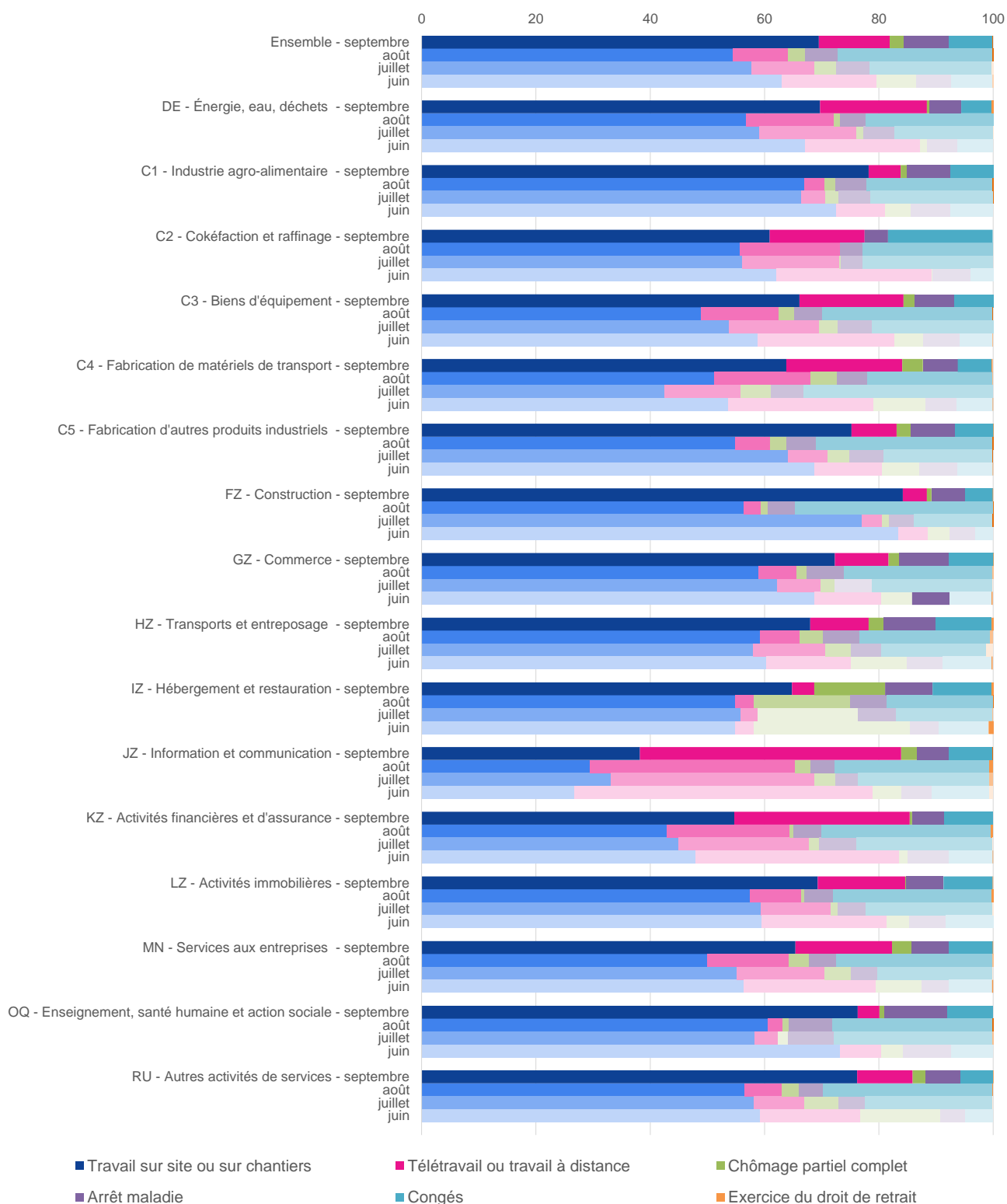
Cette répartition varie selon la taille des entreprises. Le télétravail reste important dans les grandes entreprises (18 % en moyenne sur une semaine dans les entreprises de 500 salariés ou plus), alors qu'il reflue encore dans les petites (5 % dans les entreprises de 10 à 19 salariés). La part des salariés en arrêt maladie croît également avec la taille de l'entreprise et représente 5 % des situations dans les plus petites entreprises (après 3 % en août), contre 8 % dans les plus grandes d'entre elles (après 7 % en août). De son côté, le chômage partiel complet se nivelle et dépend moins de la taille de l'entreprise.

Le télétravail reste particulièrement fréquent dans les secteurs de l'information et de la communication (46 % des salariés en moyenne sur une semaine, après 36 % en août), et dans les activités financières et d'assurance (31 % après 22 %), pour lequel il était déjà plus répandu avant la crise. Il l'est nettement moins dans l'hébergement-restauration, l'enseignement privé, la santé humaine privée, et action sociale et dans la construction (4 % après 3 % en août pour chaque secteur).

⁵ Les entreprises indiquent ici la part de télétravailleurs en moyenne un jour donné au cours de la semaine de référence, sans précision sur le nombre de jours de télétravail par salarié chaque semaine. La part de salariés ayant été en télétravail au cours de la semaine est donc plus élevée dès lors que les salariés en télétravail ne l'ont pas été tous les jours de la semaine. Dès le mois prochain, les entreprises préciseront également la répartition de leurs salariés selon leur usage plus ou moins intensif du télétravail : quelques jours ou demi-journées par mois, un jour par semaine, deux jours par semaine, trois jours par semaine ou plus.

Graphique 6 - Répartition des salariés au cours de la semaine du 21 septembre (en %)

Question : En moyenne au cours de la semaine du 21 septembre, quelle a été la répartition de vos salariés entre ces différentes situations ?



Note de lecture : au cours de la semaine du 21 septembre, 69,5 % des salariés travaillent sur site.

Source : Dares, enquête Acemo Covid, 2020.

Champ : salariés du privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales ; France (hors Mayotte).

L'augmentation de la fréquence de nettoyage des locaux et la réorganisation des locaux sont les mesures sanitaires les plus difficiles à mettre en place

Les mesures sanitaires les plus difficiles à mettre en place pour les entreprises sont la réorganisation des locaux et l'augmentation de la fréquence de nettoyage (respectivement 48 % et 52 % des entreprises qui ont mis ces mesures en place l'ont fait avec difficultés). L'augmentation de la fréquence de nettoyage est par ailleurs la mesure qui est surmontée le plus souvent à coût élevé (20 %), bien devant l'obligation de port du masque (14 %). 7 % des salariés travaillent dans une entreprise dans laquelle la limitation des présences sur site est impossible à mettre en place, même à coût élevé, car non compatible avec l'activité.

Les plus grandes entreprises font plus souvent face à des difficultés pour mettre en place ou faire respecter les mesures sanitaires que les petites : par exemple, les entreprises ayant rencontrées des difficultés pour mettre en place l'augmentation de la fréquence de nettoyage des locaux représentent 60 % de l'emploi salarié dans les grandes entreprises (de plus de 500 salariés), et seulement 42 % dans les petites entreprises de 10 à 19 salariés.

Les secteurs sont différemment impactés en fonction des mesures. La réorganisation des locaux et l'obligation de port du masque engendrent des difficultés principalement dans les secteurs des transports et de l'entreposage (respectivement 64 % et 58 %) et l'hébergement et la restauration (respectivement 61 % et 46 %). La limitation des présences sur site et la restriction de la jauge d'accueil des clients ou usagers impactent principalement l'hébergement et la restauration (respectivement 58 % et 59 %) ainsi que le secteur de l'énergie (respectivement 46 % et 40 %). La réorganisation des transports des équipes entraîne des difficultés pour le secteur de la construction (35 %) et celui de l'énergie (34 %). L'adaptation des horaires ou des roulements est particulièrement difficile pour le secteur de l'hébergement et de la restauration (41 %) et pour celui de l'énergie (35 %). Enfin, l'augmentation de la fréquence de nettoyage des locaux pèse surtout dans le secteur de l'énergie (73 %) et dans celui des transports (66 %). Le secteur qui rencontre le moins de difficultés dans l'application de ces différentes mesures sanitaires est celui des activités immobilières : pour chaque mesure, plus de la moitié des salariés travaille dans une entreprise de ce secteur qui ne rencontre aucune difficulté dans l'application de la mesure considérée.

Quatre salariés sur dix travaillent dans une entreprise qui considère que les mesures de protection sanitaire réduisent la productivité ou augmentent les coûts de production

44 % des salariés travaillent dans une entreprise qui considère que les mesures de prévention ont réduit la productivité ou augmenté les coûts. Cette part est stable dans le temps : elle s'établissait à 44 % en août, à 43 % en juillet et à 45 % en juin.

10 % de ces salariés sont dans une entreprise qui juge que cet impact est d'au moins 10 %. Les secteurs les plus impactés (impact d'au moins 10 %) sont ceux de la fabrication de matériels de transport (29 %, après 28 % en août) et de l'hébergement et restauration (24 % après 22 % en août).

34 % des salariés travaillent dans une entreprise qui considère que les mesures de prévention ont réduit la productivité horaire de travail ou augmenté les coûts, mais de moins de 10 %. C'est particulièrement le cas dans les industries liées aux transports (43 %), à la fabrication de biens d'équipements (42 %), la construction (41 %) et l'énergie (41 %).

L'incertitude des entreprises est plus faible qu'en août : 28 % des salariés (après 34 % fin août) travaillent dans une entreprise qui ne sait pas si les mesures de protection sanitaire et d'adaptation de l'organisation du travail ont un effet sur la productivité ou les coûts. À l'inverse, la conviction de l'absence d'effet sur la productivité ou sur les coûts est en hausse : 28 % après 23 % fin août.

Parmi les entreprises qui déclarent que les mesures de protection sanitaire ont un effet sur les coûts ou sur la productivité, l'effet sur les coûts est fortement représenté : 94 % des salariés travaillent dans une entreprise qui considère que les mesures de protection sanitaire augmentent les coûts. Cette augmentation des coûts est majoritairement liée (pour la moitié) à la fois aux coûts directs et aux coûts indirects, et dans une moindre mesure uniquement aux coûts directs (pour un tiers). L'effet sur les seuls coûts directs est près de deux fois plus important dans les petites entreprises que dans les très grandes entreprises (respectivement 43 % et 23 %). Les secteurs les plus impactés par les coûts directs uniquement sont ceux de la partie privée de l'enseignement, santé humaine et action sociale (43 %), ainsi que l'agro-alimentaire (42 %). Concernant les seuls coûts indirects, le secteur le plus touché est celui des transports (41 %), loin devant les autres secteurs touchés significativement (activités financières, 12 %, et autres activités de services, 12 % également). L'augmentation des coûts directs et indirects est plus sensible dans les secteurs de la fabrication de matériel de transports (75 %) et de l'énergie (73 %).

Parmi ces mêmes entreprises, la productivité est moins impactée que les coûts. Quand elle est impactée, c'est modérément, avec dans 63 % des cas une diminution de la productivité du travail de moins de 10 %. La baisse de la productivité est importante (de plus de 10 %) dans les secteurs de la fabrication de matériels de transports (39 %), l'hébergement et la restauration (38 %), ainsi que du commerce (31 %).

Dans un contexte toujours très incertain, un salarié sur cinq travaille dans une entreprise dont l'activité mettrait plus de six mois à revenir à la normale

Interrogées sur leurs perspectives de retour à une activité normale, les entreprises font état à la fin du mois de septembre d'une forte incertitude et affichent, comme cet été, une grande hétérogénéité entre secteurs (Graphique 7). Si les entreprises indiquant que l'activité est déjà revenue à la normale ou que ce sera le cas d'ici moins de 3 mois représentent 38 % de l'emploi salarié (après 40 % en août), celles qui anticipent que l'activité mettra plus de temps pour revenir à la normale représentent 31 % de l'emploi salarié (après 28 % en août).

La part de salariés travaillant dans une entreprise dont l'activité est déjà revenue à la normale est en hausse et s'établit à 30 % de l'emploi salarié total (après 25 % en août). Les secteurs se trouvant le plus dans cette situation relèvent de l'agroalimentaire (50 % de l'emploi, après 48 % fin août), de l'activité immobilière (43 % de l'emploi, après 39 % fin août) et de la partie privée de l'enseignement, santé humaine et action sociale (43 % de l'emploi, après 38 % fin août).

À l'inverse, les entreprises dont l'activité est encore touchée sont plutôt pessimistes et anticipent que le retour à la normale sera lointain. En septembre, les entreprises qui anticipent un retour à la normale supérieur à six mois représentent 22 % de l'emploi salarié contre 16 % pour celles qui anticipent un retour à la normale de l'activité dans moins de six mois. Les salariés qui travaillent dans une entreprise dont l'activité mettrait entre six mois et un an pour revenir à la normale représentent 10 % de l'emploi salarié, les secteurs concernés étant principalement ceux des activités financières et d'assurance (22 %) et des biens d'équipements (16 %). Néanmoins, 8 % (après 15 % fin août) des salariés travaillent dans une entreprise dont l'activité reviendrait à la

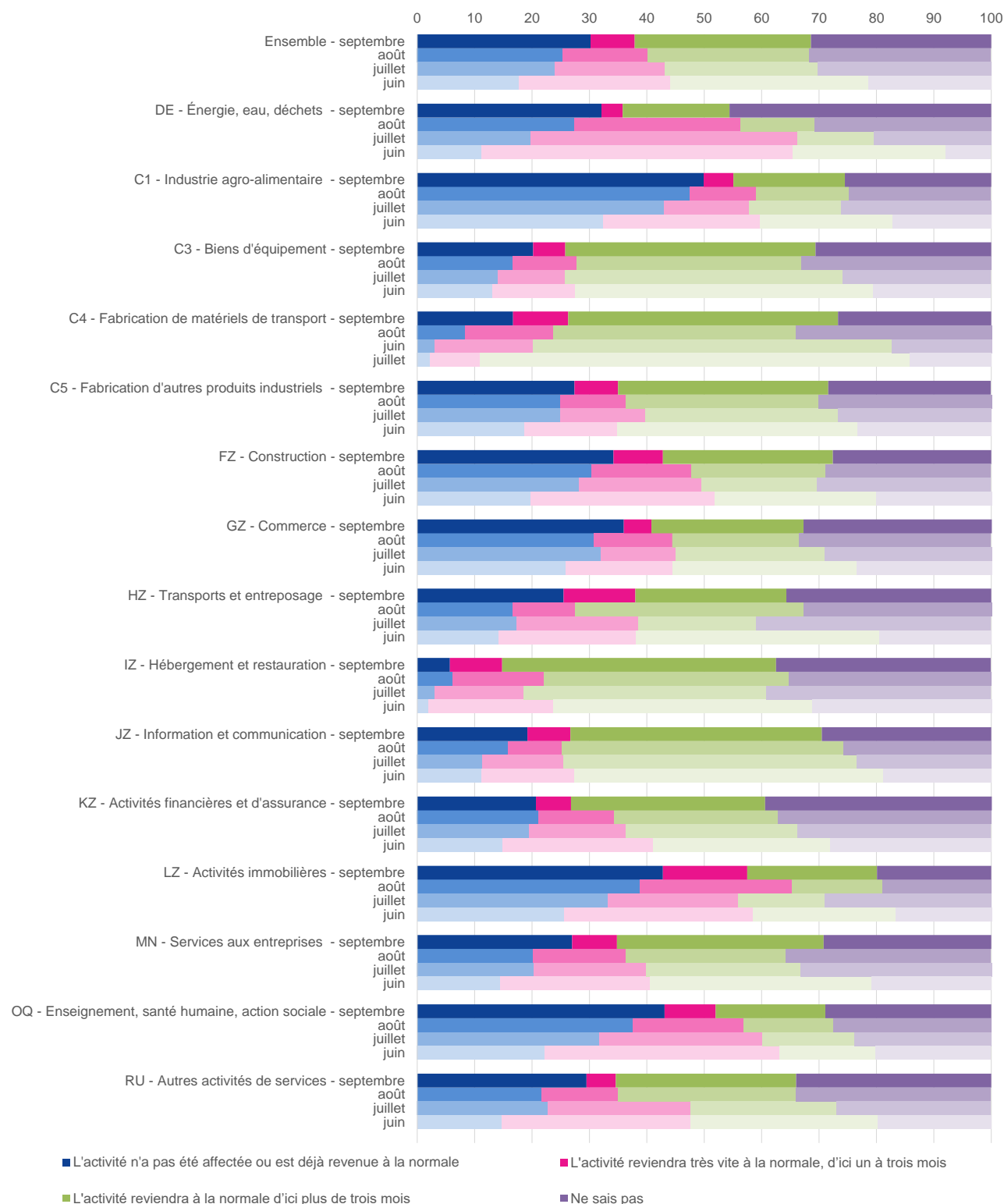
normale dans moins de 3 mois. C'est particulièrement le cas des secteurs des activités immobilières (15 % de l'emploi, après 26 % fin août) et des transports (13 %, après 11 % fin août).

Enfin, le mois de septembre confirme la difficulté des entreprises à dater le retour à un niveau normal d'activité. 12 % des salariés travaillent dans une entreprise dont l'activité a été affectée durablement et qui anticipe que le retour à la normale mettra plus d'un an. C'est pour les secteurs de la fabrication de matériels de transports et de l'hébergement et de la restauration que cette incertitude est la plus fréquente (respectivement 27 % et 26 %). Dans ces secteurs, les entreprises n'anticipant pas de retour à la normale avant trois mois emploient près de la moitié des salariés. Par ailleurs, les entreprises qui ne savent pas du tout dater leur retour à la normale représentent 31 % de l'emploi salarié (après 32 % fin août). Les secteurs de l'énergie et des activités financières et d'assurance sont plus fréquemment dans l'expectative (respectivement 46 % et 40 %, après 31 % et 37 % fin août).

Les entreprises qui n'anticipent aucune difficulté pour la reprise de leur activité représentent fin septembre 28 % de l'emploi salarié, en hausse par rapport à août (20 %). Les principales difficultés anticipées par les entreprises pour la reprise de l'activité proviennent d'un manque de débouchés (Graphique 8) : 35 % des salariés travaillent au sein de ces entreprises (après 34 % fin août). Les secteurs les plus concernés relèvent de l'hébergement et restauration (62 % après 57 % fin août), de l'information et de la communication (58 % après 48 % fin août) et des biens d'équipement (51 %, après 52 % fin août). Les difficultés liées à la disponibilité limitée de certains salariés sont en légère baisse par rapport à août (20 %, après 24 %) et, dans une moindre mesure, les difficultés d'approvisionnement en masques, gel et autres équipements de protection (10 %, après 12 %). Enfin, les difficultés à organiser l'activité de manière à respecter les gestes barrières sont en net recul (20 %, après 28 % fin août).

Graphique 7 - Reprise de l'activité après le début du déconfinement par secteur d'activité (en % de salariés)

Question : Dans combien de temps pensez-vous que l'activité économique de votre structure va retrouver son niveau normal ?



Note de lecture : fin septembre, 30,2 % des salariés travaillent dans une entreprise dont l'activité n'a pas été affectée ou est déjà revenue à la normale.

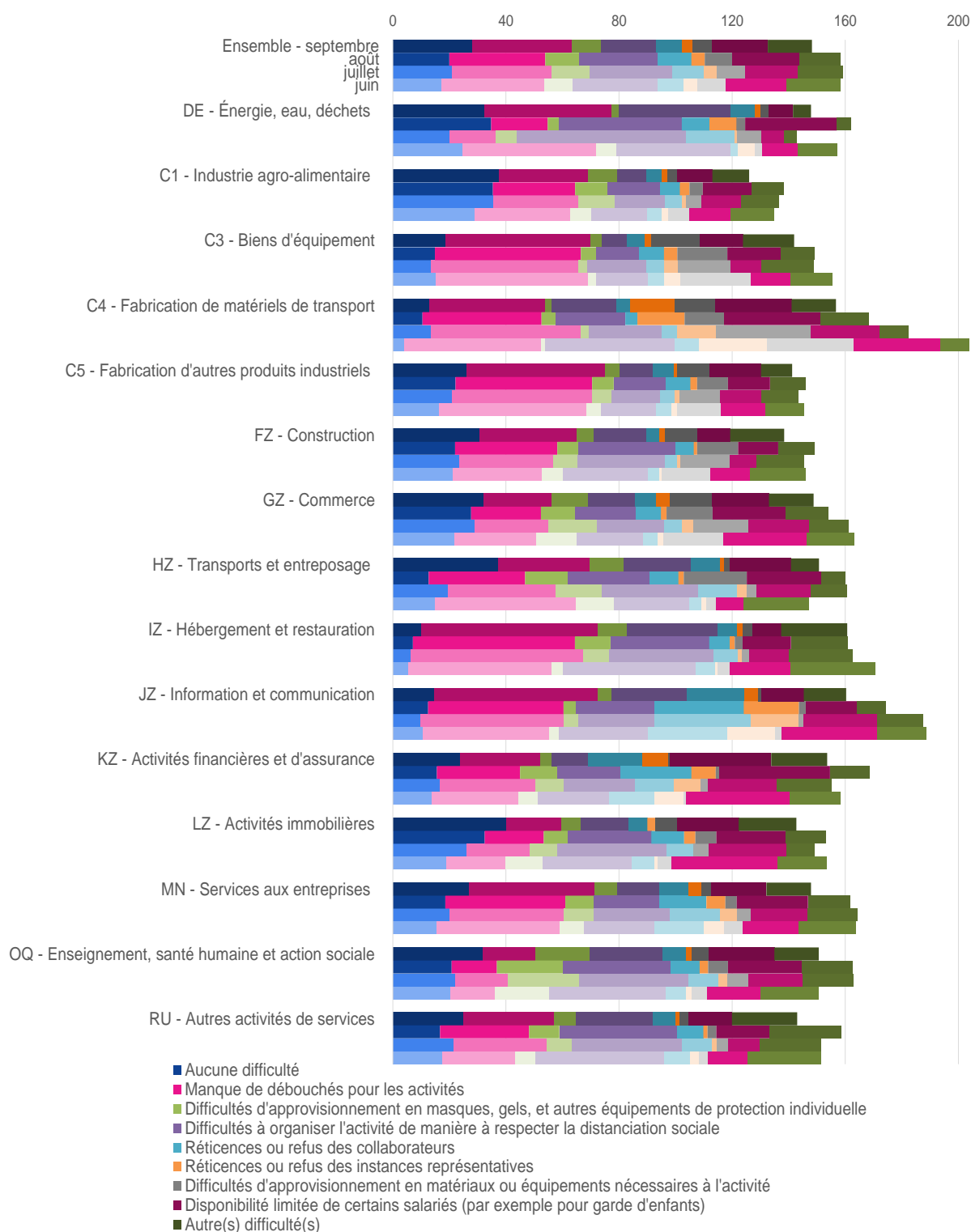
Source : Dares, enquête Acemo Covid, 2020.

Champ : salariés du privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales ; France (hors Mayotte).

Activité et conditions d'emploi de la main-d'œuvre pendant la crise sanitaire Covid19 - Octobre 2020

Graphique 8 - Principales difficultés anticipées pour la reprise de l'activité par secteur d'activité (en % de salariés)

Question : Quelles sont les principales difficultés que vous anticipez pour la reprise de votre activité ?



Note de lecture : fin septembre, 35,4 % des salariés travaillent dans une entreprise dont une difficulté à la reprise de l'activité est le manque de débouchés.

Source : Dares, enquête Acemo Covid, 2020.

Champ : salariés du privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales ; France (hors Mayotte).

Encadré 2 - Le plan de relance : des mesures bien connues, des intentions de recours importantes

Interrogées sur quatre mesures liées au plan de relance (l'aide à l'embauche d'un jeune de moins de 26 ans, l'aide à l'apprentissage, l'aide au contrat de professionnalisation et l'activité partielle de longue durée –APLD–), les entreprises répondent dans la très grande majorité qu'elles savent précisément de quoi il s'agit. La mesure la mieux connue est l'aide à l'apprentissage : les trois quarts des salariés travaillent dans une entreprise dans laquelle la connaissance de cette mesure est précise. C'est légèrement moins pour l'aide à l'embauche d'un jeune et l'aide au contrat de professionnalisation (68 %). L'APLD est un moins précise dans les esprits : un salarié sur dix travaille dans une entreprise dans laquelle l'APLD n'est pas du tout connue.

La connaissance des mesures augmente avec la taille : les mesures sont moins connues dans les petites entreprises que dans les plus grandes. Les secteurs de l'énergie et des activités financières et d'assurance sont particulièrement au fait des quatre mesures évoquées. Pour les autres secteurs, la connaissance est plus variable en fonction de la mesure. L'aide à l'embauche d'un jeune de moins de 26 ans est particulièrement connue dans le secteur des transports (78 %), alors que l'aide à l'apprentissage est mieux connue par exemple dans le secteur de la fabrication d'autres produits industriels (80 %) et dans celui du commerce (80 % également). L'aide au contrat de professionnalisation ressort notamment dans le secteur de l'information et communication (77 %). Enfin, la connaissance précise de l'APLD se retrouve surtout dans le secteur de la fabrication de matériels de transports (68 %) (Graphique 9).

L'intention de recours à ces mesures est importante pour l'aide à l'apprentissage et pour l'aide à l'embauche d'un jeune de moins de 26 ans : 46 % des salariés travaillent dans une entreprise qui a l'intention de recourir à la mesure d'aide à l'apprentissage, ou y recourt déjà, et 40 % pour la mesure d'aide à l'embauche d'un jeune. La mesure concernant l'APLD, un peu moins connue, est également celle dont l'intention de recours est la plus faible (10 %). L'aide à l'embauche d'un jeune et l'aide à l'apprentissage sont surtout plébiscitées par les entreprises de 100 à 249 salariés, alors l'aide au contrat de professionnalisation et l'APLD le sont davantage par les entreprises de grande taille (plus de 500 salariés).

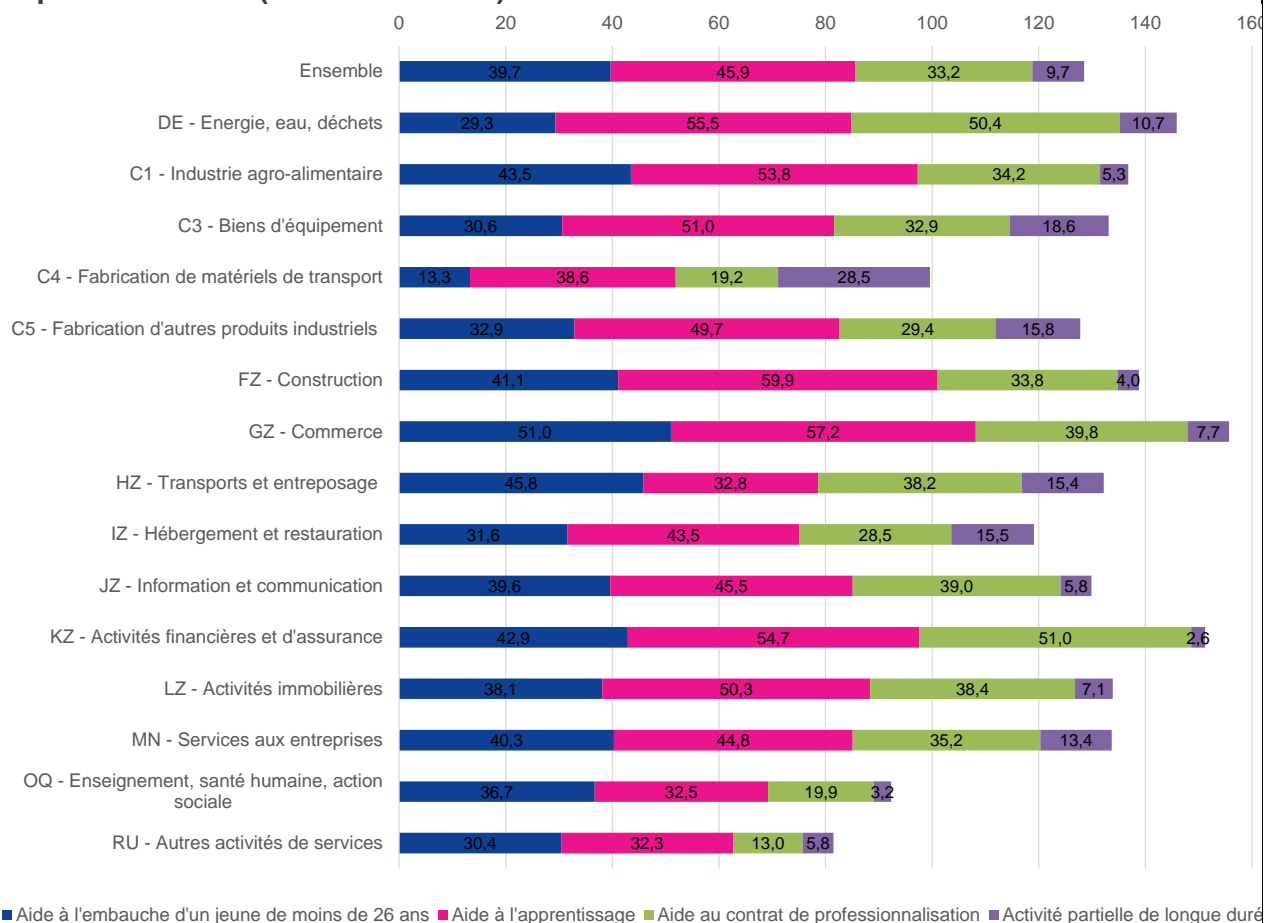
L'intention de recours varie en fonction des secteurs : elle est élevée pour l'APLD dans le secteur de la fabrication de matériels de transport (29 %) ; elle est plus fréquente pour l'aide au contrat de professionnalisation dans le secteur des activités financières et d'assurance (51 %). L'intention de recours à l'aide à l'apprentissage est plus importante dans le secteur de la construction (60 %) et, l'aide à l'embauche d'un jeune de moins de 26 ans, dans le secteur du commerce (51 %).

Dans certains cas, la mesure est connue mais l'entreprise ne sait pas encore si elle va y recourir. Ainsi, pour l'aide à l'apprentissage, un quart des salariés travaillent dans une entreprise qui se trouve dans cette situation. Cette proportion monte à 35 % pour l'aide à l'embauche d'un jeune de moins de 26 ans.

../..

Encadré 2 (suite)

Graphique 9 – Pourcentage de recours ou d'intention de recours aux différentes mesures du plan de relance (en % de salariés)



Note de lecture : fin septembre, 39,7 % des salariés travaillent dans une entreprise qui a déjà recours ou qui a l'intention de recourir à l'aide à l'embauche d'un jeune de moins de 26 ans.

Source : Dares, enquête Acemo Covid, 2020.

Champ : salariés du privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales ; France (hors Mayotte).

La Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares) est la direction du ministère du Travail qui produit des analyses, des études et des statistiques sur les thèmes du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social.



dares.travail.gouv.fr